

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
BEAUMONT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Normand Champagne, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2026.

- Lundi, 12 janvier
- Lundi, 2 février
- Lundi, 2 mars
- Mardi, 7 avril
- Lundi, 4 mai
- Lundi, 1^{er} juin
- Lundi, 6 juillet
- Lundi, 3 août
- Mardi, 8 septembre
- Lundi, 5 octobre
- Lundi, 2 novembre
- Lundi, 7 décembre

DONNÉ à Beaumont ce 3^e jour de décembre deux mil vingt-cinq (2025).


Normand Champagne
Directeur général et greffier-trésorier

